

# L'ÉCOLOGIE

## La faune

### Impact sur les gîtes d'hiver

Au vu de l'éloignement de ces gîtes d'hiver répertoriés, l'impact direct du projet sur les sites d'intérêt chiroptérologique signalant une hibernation de Chiroptères les plus proches du périmètre final peut être considéré comme nul.

### Impact sur les cavités naturelles ou d'origine anthropique

(grottes, trous et fissures le long des parois rocheuses, carrières, galeries de mines...). Aucune cavité n'a été observée dans les secteurs d'implantation des machines. L'impact direct par destruction de gîte d'hiver en cavité peut donc être considéré comme nul.

### Impact sur les Bâtiments (ruines, églises, châteaux, maisons, granges...)

Aucun bâtiment n'a été observé dans l'emprise d'implantation des machines (plateformes). L'impact direct par destruction de gîte d'hiver en bâtiment peut donc être considéré comme nul.

### Impact sur les chiroptères au niveau général

Au vu de l'éloignement important des gîtes d'été connus et de leur nature, l'impact direct du projet sur les sites d'intérêt chiroptérologique signalant des gîtes d'été utilisés par des Chiroptères à proximité

du périmètre final peut être considéré comme nul.

### Impact sur les chiroptères par éolienne

Les milieux situés à proximité du projet les plus riches en espèces et en activité sont les lisières de boisements de feuillus, les haies hautes et les prairies.

Toutes les espèces détectées lors de l'étude présentent une sensibilité forte à l'éolien :

- > Noctule commune
- > Pipistrelle de Nathusius
- > Pipistrelle commune

Toutes les éoliennes seront implantées en cultures. Dans ce milieu, deux espèces ont été détectées dont :

- > 1 présente un **risque éolien moyen** : Pipistrelle commune,
- > 1 présente un **risque éolien faible à moyen** : Pipistrelle de Nathusius.

> L'éolienne E1 sera implantée dans un secteur à risque éolien très faible, à plus de 200 mètres d'éléments arborés. Cette éolienne générera un impact **très faible**.

> L'éolienne E2 sera implantée dans un secteur à risque éolien très faible, à plus de 100 mètres d'éléments arborés (138 mètres). Cette éolienne générera un **impact faible**.

> L'éolienne E3 sera implantée dans un secteur à

risque éolien très faible, à plus de 200 mètres d'éléments arborés. Cette éolienne générera un impact **très faible**.

> L'éolienne E4 sera implantée dans un secteur à risque éolien très faible, à plus de 200 mètres d'éléments arborés. Cette éolienne générera un impact **très faible**.

> L'éolienne E5 sera implantée dans un secteur à risque éolien très faible, à plus de 200 mètres d'éléments arborés. Cette éolienne générera un impact **très faible**.

La Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius sont des espèces détectées au sein du périmètre final et très sensibles aux éoliennes, surtout en raison de leurs comportements migrateurs. Les axes de migration de ces Chiroptères sont en général peu connus. Quelques observations semblent indiquer l'utilisation préférentielle des vallées. Néanmoins, le périmètre final n'est pas apparu comme un axe migratoire pour les Chiroptères.



Pipistrelle de Nathusius

## Les mesures réductrices d'impact

Types de mesures	Description de la mesure
Mesures suppressives et réductrices d'impacts	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Utilisation préférentielle des infrastructures existantes pour les déplacements sur le chantier</li> <li>&gt; Prévention des fuites de produits polluants (véhicules équipés de kit anti-pollution)</li> <li>&gt; Calendrier de travaux adapté afin de réduire au maximum les perturbations en période de reproduction de l'avifaune.</li> <li>&gt; Suivi des phases destructives du chantier par un écologue pour assurer la préservation des enjeux avifaune (présence d'espèces protégées pouvant nicher dans ou à proximité des zones de travaux et être dérangées...). Le cas échéant, mettre en place les mesures de réductions spécifiques proposées (fractionnement du chantier, ensemencement en colza ou balisage des parcelles concernées par l'implantation,...)</li> <li>&gt; Restauration des ourlets herbacés de bords de chemins après stabilisation.</li> <li>&gt; Recréation de milieux de type prairial, valorisation de milieux herbacés (au minimum 0,5 ha) pour réduire la perte de diversité liée aux destructions de milieux prairiaux lors de la stabilisation des chemins.</li> <li>&gt; Réduction maximale des surfaces perturbées et concentration des aires de manœuvres, stockage... dans des cultures sans enjeux. Sensibilisation du conducteur de travaux à ce principe.</li> <li>&gt; Arrêt des machines pendant les 2 nuits suivant les moissons/labours/fauches des parcelles accueillant les éoliennes en mettant en place une étroite collaboration avec les agriculteurs, dès la première année de fonctionnement du parc.</li> <li>&gt; Ne pas végétaliser le pied des machines afin de ne pas les rendre attractives pour les oiseaux et les Chauves-souris. De même éviter le développement de friches herbacées au moyen d'un entretien mécanique régulier.</li> <li>&gt; Ne pas végétaliser le pied des machines afin de ne pas les rendre attractives pour les oiseaux et les Chauves-souris.</li> <li>&gt; Mise en place d'une sensibilisation et d'une collaboration étroite avec les agriculteurs concernés pour garantir l'efficacité et la pérennité des mesures de réduction des impacts (Flore, Chiroptères...)</li> </ul>
Mesures de suivi	Mises en place de suivis post implantation : suivi d'activité chiroptérologique et suivi de mortalité (Avifaune & Chiroptères).
Mesures d'accompagnement	Sensibilisation à la protection des nichées de busards Transmission de données aux associations naturalistes locales.

## Les mesures de suivi

- > Suivi d'activité chiroptérologique
- > Suivi d'activité avifaunistique
- > Suivi de mortalité
- > Mesure d'accompagnement
- > Expertise écologique pré-démantèlement

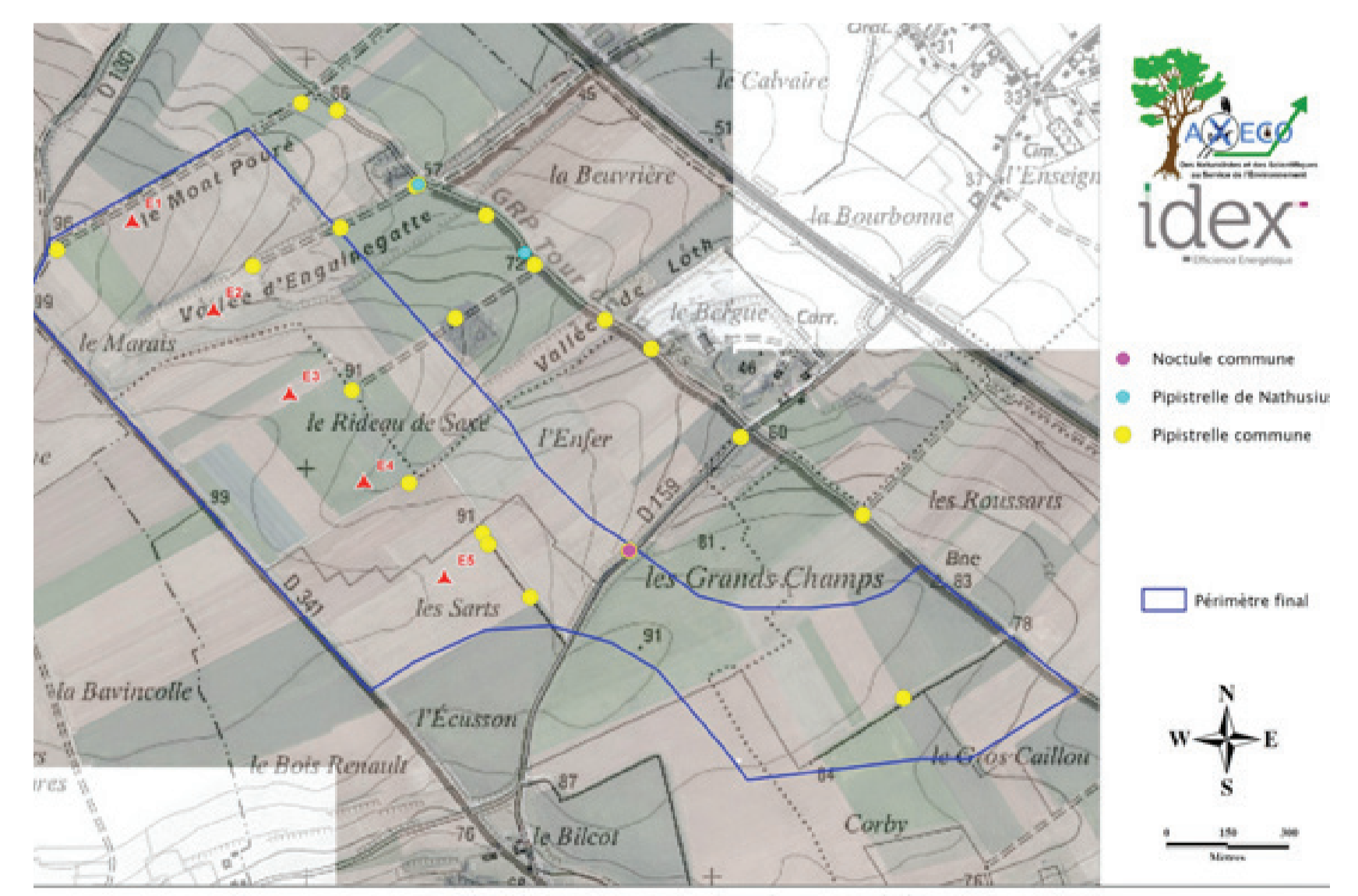
## Conclusion de l'étude du cabinet AXECO

De par sa position, le projet :

> ne se situe pas directement sur les biocorridors les plus proches. La zone d'implantation des éoliennes située plus particulièrement sur un plateau cultivé intensivement se trouve en dehors des principaux corridors écologiques boisés et aquatiques présents autour de la zone. De même, les voies d'accès à créer comme à conforter ne seront pas de nature à impacter ces liaisons biologiques locales. L'impact du projet sur les déplacements internes à ces biocorridors est donc négligeable ;

> n'entrave pas une quelconque continuité du corridor boisé en présence (seules quelques bosquets et haies relictuels sont présents localement au sein de l'AER mais d'intérêt limité (local) et non connectés aux boisements alentours). La circulation des flux liée aux corridors boisés sera donc peu ou pas perturbée au niveau de la zone d'implantation ;

> ne constitue pas un obstacle majeur au sein du « corridor » de cultures (agrosystème), celui-ci étant particulièrement large et pouvant offrir des solutions d'évitement aux populations



animales en mouvement.

> de par sa configuration, peut engendrer un effet barrière non négligeable (orientation perpendiculaire aux déplacements, impacts cumulés liés à la présence de nombreux autres parcs dans le quart sud-ouest) mais pas notable sur les oiseaux migrateurs survolant l'AER (migration diffuse, migrateurs majoritaires peu ou pas sensibles à l'éolien).